

Déposition d'Eau et Rivières de Bretagne concernant le projet d'extension du GAEC du vent Tournant à Plounérin.

Plusieurs éléments nous semblent à prendre en compte dans ce dossier d'extension.

A) La ressource en eau

Il est mentionné dans le dossier que l'eau « disponible par forage » montre un excédent en nitrate et qu'elle est chargée en coliformes fécaux. Il est indiqué qu'un raccordement au réseau est envisagé avec une estimation de la consommation de 8880 m³ par an.

Nous savons, aujourd'hui, que les ressources en eau de notre territoire sont fragiles et limitées et que nous devons aller vers une recherche de la sobriété et de la qualité dans les années futures. Nous constatons qu'il n'y a pas de recherches d'économie d'eau par ex les eaux de pluie des bâtiments ne sont pas récupérées.

B) Les zones à action renforcée (ZAR)

Le bassin versant Lieue de Grève (ZAR) est concerné par les épandages prévus.

2 situations questionnantes :

- Beaucoup de parcelles sont en pente parcourues par des ruisseaux.-
- Certaines sont même localisées très proches de ruisseaux.

Cela n'est pas pris en compte au niveau de l'épandage et il n'est pas indiqué de moyens de protection pour limiter les ruissellements (création de talus, renforcement du bocage).

La moitié de la SAU est consacrée à la culture du maïs et un quart à des prairies malheureusement **temporaires**.

Cela nous éloigne d'un système agricole respectueux de l'environnement et nous inquiète fortement pour la qualité et la quantité de l'eau à venir sur ce territoire.

C) Les GES

L'augmentation du cheptel va également entraîner une augmentation significative des gaz à effet de serre et donc contribuer malheureusement encore au changement climatique .

D) Intérêt économique et humain

Le système développé nous paraît très fragile au niveau financier et humain avec une augmentation des charges d'investissements et de travail pour les années à venir.

En conclusion, il manque sur ce dossier une approche systémique.

- Quid de la possibilité de création d'autres exploitations sur ce territoire ?
- **Quid de la fragilité de la ressource en eau ?**
- Quid de la production de GES ?
- Quid de la précarité potentielle des exploitants engagés ?

Le modèle développé continue à nous éloigner de modèles plus respectueux de l'environnement et va contribuer encore et encore à maintenir nos baies en zone algues vertes.

Donc, nous donnons pour toutes ces raisons un **avis très défavorable** et nous demandons que ce dossier soit soumis à la MRAe.

Pour Eau et Rivières de Bretagne (ERB)
Pichon Jean Luc
Délégué départemental 22
Administrateur ERB
Membre de la CLE Sage baie de Lannion